



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ardèche
éducation
nationale

DECLARATION D'INTENTION DE PARTICIPER A UNE GREVE

Cette déclaration doit parvenir à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale par courrier postal, fax (n°04.26.84.71.81) ou messagerie électronique professionnelle de l'enseignant (adresse : ce.dsden07-disco-sma@ac-grenoble.fr) au moins 48 heures avant la grève (ce délai devant comprendre obligatoirement un jour travaillé pour les écoles)

Une personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée gréviste encourrait une sanction disciplinaire.
Une personne ayant fait connaître son intention de participer à un mouvement peut librement y renoncer.

DECLARATION D'INTENTION DE PRENDRE PART A LA GREVE

DU.....

Toutes les rubriques de ce document sont à remplir, selon la fonction assurée

Je soussigné(e) **Nom** : **Prénom** :

Fonction (cocher ci dessous la rubrique correspondante) :

Directeur Adjoint

TR , personnel en service partagé

Ecole de :

Ecole de rattachement :

Classe :

Code établissement :

Code établissement :

Commune :

Commune :

Circonscription :

Circonscription :

Affecté le jour de la grève à l'école de :

Habituellement en exercice devant les élèves ce jour de la semaine:

.....

oui non

Classe :

Code établissement :

Commune :

Circonscription :

Déclare mon intention de prendre part à la grève du, à partir de l'heure de rentrée de l'école.

A, le Signature :

« Article. L.133-5 du code de l'éducation : les informations issues des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation, durant la grève, du service d'accueil mentionné à l'article L.133-4. Elles sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute autre personne que celles qui doivent en connaître est passible des peines prévues à l'article 226-13 du code pénal »